salles-la-source

# Cascade : l'État de nouveau au tribunal

Déjà condamné à Paris dans l'affaire de la cascade de Salles-la-Source, l'État a eu une nouvelle fois, ce mardi 26 janvier, à répondre devant les juges pour ce que l'association Ranimons la cascade qualifie de « refus de transparence ».

En cause, devant le tribunal administratif de Toulouse saisi par l'association : le dossier de fin de concession de la microcentrale. Il aurait dû, selon la loi, être constitué avant 2003, la concession se terminant le 31 décembre 2005.

L'association en a vainement réclamé la communication et a fini par saisir la CADA (la commission d'accès aux documents administratifs) qui lui a donné raison. Deux ans et demi après, l'État n'ayant toujours pas obtempéré, Ranimons la cascade a saisi le tribunal.

Jean-Pierre Bauguil et Bernard Gauvain, de Ranimons la cascade, et Me Jean-Marc Maillot, avocat de l'association, devant l'entrée du tribunal./Photo DDM.

## Dossier tardif

« Au dernier moment, la DREAL (direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a tenté de donner le change en constituant à la va vite un pseudo-dossier dont la plupart des pièces sont datées de… 2008 » – dossier que cette administration nous a fait parvenir quelques jours avant l'audience fixée à Toulouse », commente Bernard Gauvain, président de l'association.

«Mieux encore : l'expéditeur insistait pour que nous accusions d'urgence bonne réception de ce dossier, alors même que, à ce stade de l'instruction, c'est au tribunal qu'auraient dû être envoyées les pièces demandées ».

L'État était absent à l'audience. Jean-Marc Maillot, l'avocat de Ranimons la cascade, a dénoncé à la fois les « irrégularités » de cette affaire et ce que l'association considère comme une « grossière tentative d'enfumage ».

Le tribunal doit rendre sa décision d'ici quelques semaines.